



**Saint-Damase**  
Fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin, avis public est donné de ce qui suit :**

### **1. Demande conforme à la réglementation municipale**

La demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin a été jugée conforme au règlement de zonage municipal en vigueur (règlement numéro 38).

### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 165.4.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 6 juin 2017 à 19 h à la salle municipale située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase.

L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

### **3. Consultation des documents du demandeur**

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture et ce, jusqu'au 21 juin 2017.

### **4. Commentaires**

Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou ils pourront être reçus au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture et ce, jusqu'au 21 juin 2017.

## Localisation du projet

La construction du bâtiment destiné à l'élevage porcin est prévue sur le lot numéro 2 368 465, situé au 370 du rang du Haut-Corbin (voir figure ci-jointe).



DONNÉ à Saint-Damase, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017

**Sylvie V. Fréchette**  
dir. gén. et sec.-trés.